









## M É M O I R E

P R É S E N T É

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PAR M. NÉGRIER, Lieutenant de Vaisseaux, Chevalier de Saint-Louis, ci-devant commandant la Corvette la Favorite aux Isles Sous-le-Vent, à l'époque de l'arrivée de la station aux ordres de M. de Villages au Port-au-Prince.

J E me trouve dans une de ces positions critiques qui exigent une espèce de courage tout autre que celui qui fait braver les dangers de la guerre; mais si ce courage est rare, comme il n'appartient qu'à une conscience pure, qu'à une conduite constamment loyale et honnête, l'affligeante nécessité de l'employer, pour conserver sa réputation et faire taire les méchants et les calomnieurs, présente à côté d'elle un motif de consolation bien puissant: c'est lui qui fait toute ma force. J'ai à demander justice pour moi contre des assassins qui, depuis, sont devenus mes accusateurs, et à démasquer la trame la plus odieuse que la calomnie ait jamais osé ourdir.

Je parlerai avec la franchise d'un militaire. Mon récit sera dénué des grâces de l'éloquence; je n'employerai que

A



134401 R

le pinceau naïf de la vérité ; et je me dévoue d'avance à l'infamie, si l'on peut me prouver que je m'en sois éloigné.

Je pris la commandement de la *Favorite* au mois de Juin de l'année dernière, et j'exécutai ensuite l'ordre de porter M. de Blanchelande à Saint-Domingue, dont le gouvernement lui étoit confié ; mes combinaisons particulières me faisoient croire à la guerre avec l'Angleterre ; la volonté des matelots maîtrisoit dans tous les ports de l'état celle de leurs chefs ; plusieurs actes d'insubordination, de révolte même, avoient souillé le mérite militaire de nos troupes de mer. Cependant accoutumé à paroître avec honneur devant les ennemis de l'état, je résolu de mettre tout en œuvre pour soutenir ma réputation et remplir ma véritable destination par tous les moyens possibles.

Dans des tems plus calmes, les lauriers de la gloire toujours si chers aux Français, la satisfaction intérieure d'avoir bien servi la patrie eussent été les seuls guides avec lesquels j'aurois prétendu les conduire au chemin de l'honneur, mais aujourd'hui qu'une fausse interprétation des principes de liberté et d'égalité a donné des atteintes cruelles à la subordination, et que les ennemis du bien public ne s'occupent qu'à semer le trouble et la confusion, je crus que l'intérêt étoit le seul moyen qui pût contenir mon équipage dans les bornes de cette soumission sans laquelle il n'existe aucune force publique ou qui soit du moins utile à l'état qui en a la charge.

Je lui prodiguai donc tous les présens qui se trouverent

à la mesure de ma fortune ; mais quand elle ne m'offrit plus aucune ressource , je songeai à me l'attacher par d'autres moyens.

Placé par la force des circonstances dans la cruelle alternative de courir les risques d'un désagrément ( j'oserai dire de convention ) en éludant la loi à quelques égards , ou du malheur réel qu'entraînoit avec elle l'intime conviction où j'étois que les moyens qui m'étoient confiés pour l'avantage de l'état tourneroient contre lui si je m'astreignois à l'exécution littérale de la loi , je me vis dans la nécessité de fermer les yeux sur l'embarquement tacite à mon bord de quelques effets de commerce , ou pour mieux dire , je le provoquai.

La station aux ordres de M. de Villages se présenta le 2 Mars après-midi , dans la rade du Port-au-Prince , où j'étois mouillé : son apparition devoit m'être aussi funeste qu'elle l'a été à toute la Colonie de Saint-Domingue. Je m'embarquai un peu après dans mon canot , et je fus à bord du Borée , commandé par M. de Grimoard , si bien et si avantageusement connu dans cette Colonie. Je lui fis , comme je le devois , offre de mes services ; je lui rendis compte de ce qui se passoit au Port-au-Prince : je lui dis qu'on chercheroit à séduire les troupes et les équipages : je lui parlai , ainsi qu'à tous les Officiers , des tentatives qu'on avoit fait pour débaucher le mien ; et je me vantai d'avoir obtenu sa confiance , et de l'avoir maintenu dans la plus exacte subordination.

J'étois loin alors de prévoir le sort qui m'attendoit !

M. de Villages, commandant le *Fougueux*, mouilla le dernier. M. de Grimoard attendoit ce moment pour s'embarquer dans mon canot avec des Officiers du régiment d'Artois, et nous fûmes faire la visite d'usage au Commandant. Je lui fis, comme à M. de Grimoard, l'éloge de mon équipage; j'ajoutai qu'à la vérité j'employois pour le contenir des moyens qui pouvoient me devenir funestes, en ce que je prêtois de l'argent à mes maîtres pour faire quelques petites affaires de commerce; que cela m'avoit parfaitement réussi, et qu'au risque de me compromettre, je voulois finir aussi heureusement que j'avois commencé.

M. de Villages et les autres Commandans descendirent à terre; je les accompagnai pour se rendre chez M. de Blanchelande. Là, on se témoigna les allarmes que donnoit l'esprit d'insurrection des équipages venus d'Europe, et sur-tout du bataillon d'Artois, et on pressentit les malheurs qui devoient arriver s'ils débarquoient au Port-au-Prince. Il fut décidé qu'on alloit essayer de les envoyer au Môle St-Nicolas, et les trois Commandans des vaisseaux et de la Frégate retournèrent à leur bord, dans l'incertitude si les équipages voudroient lever l'ancre. Un moment après, M. de Blanchelande crut que sa présence à bord des vaisseaux en imposeroit et arrêteroit l'effervescence des têtes; nous partâmes. Cet Officier général a instruit la colonie de St-Domingue de tout ce qui se passa et du peu de succès de sa démarche: je ne le répète, que parceque m'étant mêlé parmi les équipages et les ayant péroré pour les engager à obéir, je leur devins suspect. Le canot de la *Favorite* nous ramena à terre, après avoir été au moment de nous voir

arrêter à bord du Borée , où plusieurs soldats d'Artois en avoient fait la motion. J'avois le cœur navré, je prévoyois des malheurs d'après les haines de parti qui divisoient le Port-au-Prince; mais j'étois loin de croire que ce seroit sur ma tête qu'ils s'accumuleroient; je me croyois au contraire si en sûreté, que le soir, lorsqu'il se tint un conseil chez le Général, je lui dis : *Vous connoissez l'attachement qu'a pour moi mon équipage, je suis sûr de lui, s'il arrive des malheurs, j'irai mouiller au Lamentin, j'y aurai toujours un canot armé, et en cas d'événement, je pourrai sauver Madame de Blanchelande et vos effets les plus précieux. Quant à moi, ajoutai-je, je vais me réfugier à mon bord où je serai en sûreté et où il est important que je paroisse.* Il étoit tard; l'ame triste et l'esprit fatigué, je pris le chemin de l'Embarcadere d'où, n'ayant point trouvé mon canot, je me rendis au logement que j'occupois ordinairement au Port-au-Prince.

A 6 heures du matin, M. Rivieres, sous-lieutenant de vaisseaux, embarqué en second avec moi, vint me rendre compte de ce qui se passait à mon bord : il ajouta que ma présence y étoit nécessaire, et que si je tardois à m'y rendre, il ne répondoit de rien. Bientôt après, on vint m'annoncer qu'une quarantaine de matelots et soldats de la station étoient venus à bord de *la Favorite*, et avoient demandé en blasphémant à l'équipage s'ils étoient contens de l'état-major. Que M. Rousseau, Officier de garde, leur avoit répondu ( l'équipage gardant le silence ), *que puisqu'aucune voix ne s'élevoit, c'étoit la preuve qu'il n'y avoit point de plainte à porter; qu'il étoit de garde, qu'ils de-*

voient le reconnoître , et qu'il étoit étonné de la demarche qu'ils osoient faire à bord d'un bâtiment de guerre , et surtout de la maniere dont ils la faisoient.

Les soldats de la marine embarqués à bord de *la Favorite* engagerent , tandis que l'Officier parloit , quelques-uns de leurs camarades à descendre à l'entre-pont : bientôt ils remonterent et demanderent en jurant où j'étois. Sur la réponse qu'on leur fit que j'étois à terre , ils ordonnerent qu'on vînt m'y chercher. Un matelot timonier de *la Favorite* fut le seul de l'équipage de cette Corvette , avec un soldat du détachement , qui voulurent guider les quarante hommes qui vinrent s'emparer de moi au Gouvernement , où je venois d'arriver pour rendre compte à M. de Blanchelande de ce qui se passoit à mon bord.

A la résolution impérieuse qu'ils me témoignerent de vouloir m'y conduire , je n'eus rien à opposer ; l'idée de la fuite ne me vint pas à l'esprit. Je prévoyois , par les propos qu'ils tenoient , que j'allois courir risque de ma vie ; mais je savois aussi qu'un capitaine devoit mourir à son bord plutôt que de l'abandonner , et je n'ai pas à me reprocher d'avoir balancé à m'y rendre.

Mon second me suivit , et ce fut bien heureusement pour moi. En me conduisant du gouvernement au bord de la mer , la troupe forcenée m'accabla d'injures. Le Soldat de *la Favorite* avoit son sabre sous le bras et me disoit de tems à autre en me le montrant , *J...-F... d'Aristocrate , on ne savoit sur quoi compter avec toi : c'étoit hier ton*

jour, c'est aujourd'hui le mien. Ta tête ne tient guere sur tes épaules.-- Qu'avez-vous à me reprocher, lui dis-je ? Vous ai-je jamais fait d'injustice ? Je vous ai obligé au contraire : je vous ai prêté de l'argent (1) : il me dit qu'il étoit bon pour me le rendre, me tint mille mauvais propos et un autre m'entreprit.

J'arrivai enfin à l'Embarcadere. Là on m'embarqua dans mon canot : beaucoup de matelots de la station s'y jetterent avec moi et l'Officier dont je viens de parler. Avant de pousser au large, ils crièrent : *Qui veut venir voir pendre un aristocrate ?* Dès ce moment ils recommencerent à m'accabler de nouveaux outrages, et se mirent à instruire mon procès. Les conclusions étoient toujours *au bout d'une vergue, le J...-F..., y a-t-il un cartahu de prêt ?* Un matelot, que je reconnoîtrois bien, quoique je ne l'aye vu que cette fois, et qui étoit un des plus acharnés à bord à vouloir me pendre, crioit : *vive la nation, la loi, pas de roi, vive la liberté.* Il est bon de dire que chaque canot des vaisseaux qu'on rencontroit venant à terre, étoit invité à venir assister à la fête à bord de *la Favorite*, et que par conséquent quand j'y arrivai, plus de quatre cents hommes y monterent avec moi. Au moment où j'abordai, je dis tout bas à l'Officier qui m'avoit accompagné : *Allez vous-en à bord du Fougueux : si vous tardez à revenir avec M. de Villages, mon affaire est faite.*

Montée à bord de *la Favorite*, cette bande de juges et

---

(1) Cet homme étoit le cordonnier du bâtiment, et je lui avois prêté pour qu'il pût faire des souliers à l'équipage à meilleur marché.

d'assassins décida qu'il falloit que l'équipage se tint d'un côté et les étrangers de l'autre; que je serois au milieu pour être jugé. On avoit crié au moment où j'étois arrivé à bord de passer un cartahu au bout d'une vergue; c'étoit là l'ins-truction du procès. Je savois qu'il étoit dangereux de perdre la tête, et heureusement ce genre de foiblesse n'est pas le mien. La cohue étant extrêmement tumultueuse, au mo-ment où l'on alloit me capler le catahu sur le cou, j'ordon-nai à mon maître d'équipage de donner le coup de sifflet de silence; j'observai qu'il n'étoit pas possible qu'on me jugeât bien si on ne pouvoit s'entendre, et je demandai que les accusateurs parussent. Je rendrai compte à la fin des accu-sations et des réponses que je voulois faire, quand les ac-cusateurs parloient on se taisoit : mais quand je voulois proférer une parole pour me défendre, j'étois hué, il se faisoit un tapage épouvantable et l'on crioit: *allons, serre-lui le cartahu (1) sur le cou, à la lanterne, il faut le pendre.* Heureusement on n'étoit pas d'accord sur le genre de sup-plice; beaucoup me vouloient noyer; par ce moyen et de nouveaux accusateurs que je provoquois, je gagnai du tems et M. de Villages arriva.

Il faut dire que la plus grande partie des matelots rioient, ils avoient l'air de Cannibales autour d'un festin de chair humaine; quelques-uns de mes maîtres, et sur-tout le pre-mier, avoient, ainsi que les Officiers, la pâleur de la mort sur la figure, et tout portoit sur eux l'empreinte de la terreur et

---

(1) Un cartahu est un bout de manœuvre légère à laquelle on amarre sur le pont ce qu'on veut haller en haut.

de la pitié. Je connois parfaitement huit hommes de la *Favorite*, qui plus particulièrement vouloient ma mort : il en est dans ce nombre que je n'avois jamais été obligé de punir et que je traitois avec distinction.

Mais reprenons. M. de Villages arriva. Je dois mon existence à son sang-froid, à son adresse et à sa présence d'esprit. *Vous vous plaignez de M. Négrier, mes enfans*, leur dit-il : *oui, oui*, crièrent toutes les voix, *nous n'en voulons plus pour Capitaine.* -- *Il est vif, emporté, je le connois, mais il a le cœur bon.* M. de Négrier, me dit-il, *je vous prie de les mieux traiter à l'avenir : il faut être bon avec des François.* Je lui dis : *Ordonnez, M. le Commandeur.* -- *Quand je prie, j'ordonne*, me répondit-il. Je repris : *Voilà un Soldat qui se plaint de moi ; c'étoit celui qui étoit venu me chercher au gouvernement : il prit alors la parole et tint mille propos dénués de sens. Je lui répondis qu'il étoit étonnant que lui auquel j'avois rendu service, se plut ainsi à me persécuter. Il me dit des injures : alors tout le monde se mit à crier : Nous n'en voulons plus pour Capitaine, nous voulons M. Rivieres.*

Je prie qu'on lise attentivement ce qui va suivre.

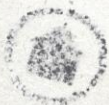
M. de Villages me dit alors : *Vous n'êtes pas tenté de rester ici d'après une insurrection pareille.* -- *Non assurément*, lui répondis-je. Un homme alors s'avança et dit : *Mon Commandant*, (en s'adressant à M. de Villages) *il y a ici des marchandises embarquées : -- Cela peut être*, répondis-je : *elles appartiennent à tels, tels et tels*, que je montrai à M. de Villages : ils étoient tous à côté de moi, derriere



er à côté de lui. Personne ne nia : ce n'étoit pas la crainte qui pouvoit les empêcher de parler : je venois d'échapper au supplice , je pouvois encore y être livré , et l'on ne vouloit plus de moi. M. de Villages , qui avoit regardé les gens que je lui avois désigné , se retourna vers moi et me dit avec un air de peine et d'intérêt : *Vous avez eu tort.* L'équipage continuant à murmurer , et beaucoup plus encore des matelots du *Fougueux* : M. de Villages dit à l'Officier dont j'ai parlé ; *M. Rivieres , vous prendrez le commandement jusqu'à nouvel ordre.* ( Il est bon de savoir qu'il a voulu nommer un Lieutenant de vaisseaux pour commander la *Favorite* , mais l'équipage n'a pas voulu. Il m'engagea d'aller dîner avec lui , et je le suivis. Descendu dans son canot , il me dit : *Vous avez eu tort de laisser embarquer des effets de commerce à votre bord.* J'en convins , en m'appuyant cependant sur les motifs qui m'y avoient déterminé.

Je le suivis jusqu'à bord du *Fougueux* , où je ne voulus pas monter ; et je dois encore la vie à la résolution que je pris de retourner tout de suite au Port-au-Prince , où je me rendis après avoir essuyé mille outrages des canots qui débordoient de la *Favorite* , et qui crioient et invitoient leurs camarades à me noyer.

Ce ne fut que quand je me vis libre des assassins , que je sentis l'horreur de la position dont je venois de me tirer , et que mille mouvemens différens agiterent mon ame. Les larmes les plus ameres que j'aye répandu de ma vie leur succéderent. Je venois d'échapper à la fureur d'un équipage qui , 24 heures auparavant , me chérissoit



et me vanter par-tout ; à un équipage dont beaucoup me doivent , et auquel j'ai beaucoup plus donné que prêté , et pour lequel je me suis endetté ; à un équipage que je traitois avec la plus grande humanité. M. de Blanchelande a été le témoin que je partageois tout avec eux , sur-tout quand ils étoient malades ; que le Chirurgien-Major avoit ordre de ma part de demander pour eux ce que j'avois de meilleur ; mais enfin les ennemis de la patrie avoient réussi à égarer des François jusqu'alors fideles à la Loi , et en 24 heures , de braves gens étoient devenus des voleurs et des assassins. Il est bon de savoir que c'est avec la plus grande peine que les Officiers de mon État-major sont parvenus à sauver mes effets les plus précieux : quant à mes provisions , elles ont été spoliées , ainsi que tout ce qu'ils ont pu saisir.

Je me rendis au gouvernement , où je navrai de tristesse le Général et toute sa famille en leur racontant l'événement atroce auquel je venois d'échapper. A peine y étois-je rendu , que M. Godefroy , élève de la première classe , embarqué à bord de *la Favorite* , vint m'avertir que les soldats de la Marine me cherchoient pour me couper le col : je pris le parti de me cacher. Les soldats entourant le gouvernement , je ne pouvois pas fuir et j'attendois la nuit. Sur la fin du jour , les matelots et soldats furent au logement que j'occupois à terre pour m'en enlever : ils s'étoient repentis de ne m'avoir pas immolé. Dès que la nuit fut venue , je sortis du gouvernement et je pris la route des Mornes. Incertain dans ma marche , je ne trouvai

d'asyle qu'à deux heures du matin, et je m'y suis tenu caché jusqu'à l'instant où j'ai pu sans risque me rendre au Cap, où j'espérois pouvoir respirer un moment de mes malheurs. Mais qui le croiroit, au moment où ma situation interressoit tous les honnêtes gens, à peine échappé aux mains des assassins (1), on veut m'épouvanter, m'éloigner et m'enlever jusqu'aux preuves d'attachement d'un Officier général qui avoit appris à me connoître depuis huit mois que je servois sous ses ordres : dix mille citoyens armés au Cap sont obligés de mettre ma vie sous leur sauve-garde : mes persécuteurs prévoyoient sans doute que ces moyens obscurs ne réussiroient pas à m'allarmer, et à m'empêcher de me défendre et d'éclairer le public sur ma conduite : on me menaça de me faire arrêter ; et d'où me vient cet excès d'iniquité et de barbarie, d'un de mes camarades (2) : il n'étoit encore que le préliminaire des horreurs qui se tramoient à Rochefort contre moi, et qu'ourdissoit la lâcheté, la haine et la vengeance de deux individus ; mais le mystere d'iniquité sera dévoilé, la vérité triomphera : l'intérêt général que ma témoigné toute la Colonie de Saint-Domingue, et dont on verra les preuves authentiques, les certificats et les lettres du représentant du Roi ; les lettres et les démarches des Capitaines du commerce de tous les ports ; les preuves honorables et bien cheres à mon cœur que m'a donné le commerce de son intérêt, et j'ose dire de sa reconnaissance, seront imprimées à la suite de ce mémoire :

---

(1) Voyez à la fin de ce Mémoire l'extrait de la lettre de M. de Bataille à M. de Blanchelande.

(2) Voyez la note à la fin de ce Mémoire.

elles me conserveront l'opinion publique, me vengeront de mes oppresseurs, et mettront ma conduite au jour, depuis mon arrivée à Saint-Domingue jusqu'à l'instant de la catastrophe affreuse à laquelle le hasard seul m'a fait échapper.

Elles intéresseront en ma faveur les ames honnêtes. Vingt années (1) de service irréprochables, dont plus de la moitié passés à la Mer, six commandemens et une réputation sans tache, m'aideront à prouver que je ne devois pas m'attendre au traitement aussi barbare qu'outrageant, que m'a fait éprouver la station fatale aux ordres de M. de Villages.

Revenons aux accusations de l'équipage de *la Favorite*

---

(1) Je suis entré le 24 Mars 1772, au service de la Marine.... J'ai passé 123 mois et 22 jours effectifs à la mer. Je n'ai pas été un instant désarmé pendant la guerre dernière. J'ai commencé à la faire en évidence sur *la Bellonne*, où j'ai servi en second dix-huit mois et douze jours. J'en suis débarqué le premier Mars 1781 pour passer sur la *Ville-de-Paris*, d'où j'ai désarmé le 12 Juin de la même année pour prendre un commandement en chef que j'ai continué sur trois différens bâtimens jusqu'à la fin de la dernière guerre, que j'ai fait par-tout comme on la fait quand on n'a pas peur et qu'on sait son métier. Tous mes ennemis n'en pourroient pas dire autant, sur-tout si jamais on révisoit le conseil de guerre du brave et trop malheureux Général de Grasse, mort de chagrin, parce qu'il ne pût avoir le bonheur de mourir d'un coup de canon. Au reste, si ma position peut inspirer le moindre intérêt, je demande que le Comité de la Marine se fasse représenter les notes que j'ai dans les bureaux. C'est-là le premier moyen honorable que j'aye de combattre mes lâches et perfides calomniateurs.

contremoi. J'ai constamment, depuis mon départ de Rochefort, été mécontent de la plus grande partie du détachement des soldats de la Marine : ils ne me rompoient pas en visière, parce qu'ils savoient qu'ils m'assassineroient plutôt que de me faire céder ; ils avoient dans la traversée voulu se défaire de leur sergent qui les conduisoit avec justice et une discipline exacte , et je l'avois toujours soutenu contre eux : je lui avois recommandé de la prudence en l'assurant qu'ils me tueroient avant de lui faire une égratignure. J'avois été obligé à mon arrivée dans la Colonie d'en renvoyer un en France ; et la crainte, quelque piastres que je distribuois à propos, quelques écus que j'avois distribués à Rochefort, retenoient en partie ceux qui restoient.

J'ajouterai que dans une circonstance où j'avois cru nécessaire d'harranguer mon équipage assemblé , j'avois dit que je ne m'écarterois jamais des Décrets ; que je les ferois exécuter exactement ; que je continuerois de traiter tout le monde avec justice et humanité ; que je leur rendrois la vie aussi douce qu'il dépendroit de moi , et que s'ils avoient à se plaindre , ils s'adresseroient à la fin de la campagne à l'Assemblée Nationale , ou au Ministre , comme le code militaire le permettoit , mais qu'en attendant , ils feroient leur devoir comme ils en avoient fait le serment , et qu'au péril de ma vie , je ne céderois rien de l'autorité qui m'étoit confiée.

Lors de mon arrivée à Santo-Domingo chef-lieu de la partie Espagnole , où M. de Blanchelande m'avoit envoyé,

Le soldat, qui depuis a guidé ceux qui sont venus m'enlever du gouvernement au Port-au-Prince, voulut aller à terre; j'étois fort mécontent de lui, il manquoit continuellement à son service et étoit d'une insolence extrême. Je dis à l'Officier chargé du détachement, que mon intention étoit que cet homme fût consigné à bord. Je descendis dans ma chambre: à peine y étois-je que j'entendis du bruit sur le pont: j'y monte et j'y vois le soldat consigné qui juroit et tenoit des propos insultans: je l'envoyai aux fers où je le fis mettre devant moi. Je retourne dans ma chambre, nouveau tapage sur le pont: j'y reparois et j'y trouve la plus grande partie des soldats assemblés, apostrophant l'Officier, et voulant savoir pourquoi leur camarade étoit aux fers. Je m'avançai sur celui qui paroissoit le plus échauffé, et je lui criai vigoureusement aux fers, en lui faisant le geste impérieux de s'y rendre: un autre se jetta insolemment sur moi; c'est celui qui, avec le premier, a le plus ameuté les équipages de la station contre moi, et me dit: *non F. il n'ira point*. Par le mouvement naturel de la défense, je le terrassai en le repoussant; et frappé d'une insurrection qui pouvoit devenir générale, je me jettai dans ma chambre pour y prendre mes pistolets, en imposer et pourvoir à ma sûreté personnelle; mais un instant de réflexion me ramena sur le pont sans armes, assez fort de la Loi que j'avois toujours su faire respecter.

Les plus mutins restèrent deux jours et une nuit aux fers, et ne furent point à terre à Santo-Domingo, où mon équipage, par sa bonne conduite, ne m'a pas donné le moindre sujet de plainte, et n'a pas donné mauvaise idée de la

révolution. Voilà la seule raison pour laquelle les équipages de la station, guidés par un très-petit nombre de forcenés de *la Favorite*, ont voulu m'assassiner. Je dois ajouter encore un des griefs qui m'ont été reproché lorsqu'on me faisoit mon procès. Quinze jours avant l'arrivée de la station, ayant aperçu à un mauvais sujet de mon bord un ponpon, qui distinguoit le parti qui a fait tout le mal au Port-au-Prince, je lui ordonnai de le quitter et de porter seulement la cocarde nationale que nous avions tous. J'avois, jusqu'à l'arrivée de la station, joué le rôle de conciliateur. Mon équipage surveillé par moi, par mes Officiers, et quelques-uns de mes maîtres les plus affidés, s'étoit conduit de même. Je dis à cet homme devant l'équipage, qu'ayant eu jusqu'alors le bonheur de les bien conduire, je ne voulois pas changer mes moyens; que ceux que j'avois employé nous avoient acquis la bienveillance des deux partis qui divisoient la Colonie, sans que nous en eussions adopté aucun; que je voulois finir comme j'avois commencé; que quand la station seroit arrivée, n'étant plus chargé du commandement, je suivrois de grand cœur l'exemple qui nous seroit tracé. Personne n'avoit alors murmuré, bien loin delà, les marques d'approbation avoient été unanimes, et cet homme seul a voulu ma tête pour le ponpon, comme le soldat pour n'avoir pas été à terre.

Venons maintenant à l'inculpation d'avoir laissé embarquer des effets de commerce à bord de *la Favorite*. Quand j'arrivai au Port-au-Prince, tout s'y ressentait encore de l'impression qui avoit laissé la révolte de l'équipage du *Léopard*; j'avois de fortes raisons de me défier de

de mes maîtres, divers propos qu'ils tenoient, que j'entendois et qui m'étoient rendus me donnoient de l'inquiétude; j'en parlai à M. de Blanchelande: il me donna de sages conseils, et avec un redoublement d'activité de ma part, les choses resterent assez calmes, mais je ne pouvois compter sur personne. Il est bon de savoir que toutes les insurrections qui ont eu lieu à bord des vaisseaux de guerre ont commencé par les maîtres, et ce fait est de notoriété publique; dans cet état de choses, et d'après les rapports qu'on me faisoit, je ne vis qu'un parti à prendre; c'étoit de les attacher à leur devoir par leur propre intérêt; il n'y avoit et je ne vis que ce seul moyen de m'assurer d'eux: je les traitois avec distinction; je leur portois les papiers publics pour et contre les opinions qui divisoient la Colonie, et je mêlois mes reflexions avec les leur, comme toutes ces démarches de ma part les avoient un peu rapproché de moi, et d'ailleurs, que par ma conduite au Port-au-Prince, je n'étois suspect ni à un parti ni à l'autre, ils revinrent plus aisément: j'offris de l'argent en prêt à quelques-uns d'entr'eux, je leur dis que quoi qu'il me fût expressément défendu de laisser faire aucune affaire de commerce à bord, je fermerois les yeux pour leur donner les moyens de gagner un peu d'argent; que j'espérois qu'ils ne me compromettroient pas, et qu'ils mettroient de la discrétion dans leur conduite. Ce moyen m'avoit réussi au delà de mes desirs; et loin de m'en cacher je m'en étois souvent applaudi devant M. de Blanchelande qui m'avoit dit qu'il étoit malheureux que je fusse obligé de l'employer (1).

---

(1) Voyez la lettre de M. de Blanchelande, n. 2.

J'aurois pu aisément réfuter l'inculpation, en disant que j'ignorois ce dont on m'accusait. Je défie l'univers de me montrer une signature qui puisse me compromettre. Habitant à terre comme commandant la station de l'Ouest, et parce que j'y étois plus à portée de me concerter avec les capitaines du commerce et le général, pour la police et les événemens de la rade, je pouvois d'autant plus aisément prétendre cause d'ignorance; que ce qui avoit été embarqué à bord, l'avoit été de nuit, et que j'ignorois absolument la quantité que je n'aurois sûrement pas tolérée. Mais mes officiers eussent été et seroient encore compromis: et la perfidie est aussi loin de mon ame que l'honneur et la loyauté en sont les puissans ressorts. Il faut qu'il n'y ait que moi seul: moi qui aurois emporté la gloire d'avoir encore bien servi la chose publique, et sur-tout la Colonie et le commerce, si j'eus pu finir heureusement à bord de *la Favorite*. Cette maniere d'être qui m'appartient n'a pas échappé à l'Officier embarqué en second avec moi, et je m'en fais honneur; sans cela sans doute, il n'eut pas osé au nom et d'après la volonté de mes assassins qui venoient de le mettre à ma place, invoquer contre moi la rigueur d'une loi qui l'eût frappé bien sûrement, si j'eus voulu et si je voulois encore la tourner contre lui.

Le rôle de dénonciateur m'est odieux: et c'est loin de toute idée qui pourroit s'en rapprocher, que je me livre à une réflexion que l'intérêt de la chose publique, qui ne m'abandonnera jamais, m'a suggéré.

L'Officier qui a invoqué le Juri contre moi, a reçu, par

acclamation de l'équipage de *la Favorite*, un commandement que le commandant de la station avoit dévolu à un autre. Il a *consenti* à rester au milieu des assassins de son chef, tandis que les Officiers du régiment du Port-au-Prince fuyant des drapeaux teints du sang de leur colonel, lui donnoient un autre exemple à suivre. Cette conduite, dont l'imitation pourroit avoir des conséquences désastreuses et funestes, et dont l'apperçu ne peut échapper, sur-tout à ceux qui confient à la Mer des intérêts précieux, m'a d'autant plus surpris, que huit jours auparavant l'arrivée de la station, ce même officier m'avoit demandé, ainsi qu'à M. de Blanchelande, son débarquement, que je lui avois accordé sans difficulté. Nos caracteres ne sympathisant pas, quoiqu'il en soit, je ne veux ni ne dois le juger : je n'ai parlé de ce dernier événement que pour mettre en évidence le danger qu'il y auroit que des matelots pussent à leur gré se défaire de leur chef, et le remplacer par l'être qui leur conviendrait le plus. Cette licence n'appartient qu'aux Barbaresques, et sera sûrement prévenue.

Quel qu'illégal et incompetent que soit, et par sa forme et sa composition, le *Jury* qui, lorsqu'il ne le pouvoit ni ne le devoit, a été forcé de prononcer contre moi sur l'accusation d'une troupe de voleurs et d'assassins, et sans avoir été entendu, lorsque j'aurois pu présenter la défense la plus inexpugnable, si, sans risque, j'eus pu être confronté aux accusateurs. Je veux un instant m'avouer coupable d'avoir tacitement autorisé quelques hommes de mon équipage à embarquer des effets de commerce à bord du bâti-

ment que je commandois ; mais que celui qui veut être mon Juge se mette à ma place. Au milieu d'un équipage que les suggestions les plus perfides assiégeoient , qu'on tentoit de séduire par les moyens les plus lâches et les plus odieux , que les ennemis de la constitution vouloient attirer à eux ; dans ces momens critiques , je n'ai vu qu'un moyen de sauver à ces hommes , honnêtes jusqu'au moment de leur délire , le crime d'être rebelle à la loi , celui de les attacher à elle par leur propre intérêt ; et j'ai dû choisir entre deux dangers , celui qui conservoit au moins des Français fideles à leur serment et à la loi.

Je demande si dans ces tems pénibles , où la destruction de tous les abus a placé ceux qui gouvernent , ils n'ont pas été obligés quelquefois d'engourdir le principe pour éviter de plus grands maux ? Quel est le corps administratif qui n'a pas été contraint de fermer les yeux sur quelques légers désordres particuliers , afin de conserver le grand principe d'unité et d'ensemble si nécessaire à l'établissement des loix.

Quoi qu'il en soit , le Jugement du *Jury* qui me déclare coupable ne peut subsister. La loi qui en a déterminé le mode a été éludée dans toutes ses dispositions. On a procédé contre moi par contumace : on m'a jugé sans m'entendre ; et sur l'accusation et les dépositions de mes bourreaux : on m'a privé du droit que la loi me donne de récuser ceux qu'on vouloit établir mes Juges ; d'après les dispositions du Décret , la décision du *Jury* doit être cassée , et sa nullité est déjà prononcée par la loi.

Tel est l'acte de justice que je reclame et que je dois attendre avec confiance de la sagesse des représentans de la nation ; et quel que soit sa décision , mon cœur digne de palpiter dans le corps d'un Français , parce qu'il sait jouir des douceurs de la liberté , mon esprit capable d'en apprécier tous les avantages , se réuniront constamment pour n'avoir d'autre desir que de sacrifier au service et à la défense de l'état jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

N É G R I E R .

---

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N<sup>o</sup>. I.

*Adresse de l'Assemblée Provinciale du Nord de S. Domingue  
à l'Assemblée nationale.*

MESSIEURS,

L'Assemblée Provinciale du Nord de Saint-Domingue vous supplie de daigner vous distraire un moment de vos précieux travaux pour entendre la voix des Citoyens de la province qu'elle a l'honneur de représenter, sur l'intérêt qu'elle prend au sort de M. Négrier, commandant la Corvette du Roi *la Favorite*.

Cet Officier distingué n'a cessé de mériter depuis son arrivée l'estime et les éloges de la Province, et, nous pouvons le dire, de toute la Colonie. Chargé par le Gouvernement d'aller faire reconnoître dans les principales Isles Angloises et Espagnoles de notre Archipel le pavillon national, il étoit à la veille de remplir cette mission intéressante pour le commerce Français, lorsqu'il en fut empêché par les troubles affreux qui ont régné au Port-au-Prince à l'arrivée de la station. Dès cet instant, M. Négrier n'a plus été maître à son bord, et a pensé y être la victime de l'animosité de quelques soldats et matelots.

Heureusement échappé à leur fureur, M. Négrier s'est réfugié dans la province du Nord, d'où il part emportant avec lui l'estime de tous les habitans, pour aller mettre sous les yeux de tous les augustes représentans de la Nation et du Roi, le tableau fidele de sa conduite, et se disculper de l'accusation qu'on lui fait de se trouver en contradiction avec vos Décrets, et par laquelle ses ennemis se promettent d'attaquer son honneur à défaut de sa vie.

L'Assemblée provinciale vous assure, Messieurs, que M. Négrier a les plus grands droits à la reconnaissance de cette Colonie, dont le bonheur vous occupe trop particulièrement pour en rejeter le témoignage.

Daignez donc, Messieurs, employer vos bons offices auprès du Roi des François, pour que justice soit rendue à cet Officier, afin qu'il puisse continuer de rendre à la Nation les services qu'elle a droit d'attendre de ses talens et de son patriotisme.

Nous sommes avec un très-profond respect,

M E S S I E U R S ,

Vos très-humbles et très-obéissans  
serviteurs,

Les Membres de l'Assemblée Provinciale du Nord de Saint-Domingue. *Signés*, GRIPIERE-MONTALIBOR, Président ;  
D. L. MOREL, Vice-Président ; BOUISSON, POULET ,  
et FRANÇOIS DE CHAUMONT, Secrétaires.

*Collationné conforme à l'original.*

Au Cap, le 2 Avril 1791.

N<sup>o</sup>. I I.

Au Cap, le 18 Mars 1791.

J E vous envoie, mon cher Négrier, le certificat que vous désirez. Je suis bien plus fâché que je ne puis le dire des désagrémens que la révolution vous occasionne, parce que cela me prive du plaisir de jouir de votre société, qui a toujours été pour moi

des plus agréables : vous faites , je crois très-bien de passer par les Etats-Unis , parce que de-là vous trouverez des occasions sûres et tranquilles pour aller en Portugal , et de-là en France. Notre ami m'a communiqué le début du mémoire que vous lui avez demandé ; je pense que vous en ferez usage , pour prouver à l'Assemblée Nationale l'obligation où l'on est quelquefois d'user de moyens extraordinaires pour avoir la paix et maintenir l'ordre.

Toute ma famille me charge de mille choses pour vous ; j'espère que vous nous procurerez le plaisir de vous embrasser lorsque vous viendrez vous embarquer. Adieu mon cher Négrier ; j'espère que nous nous rencontrerons un jour : je serai toujours enchanté de trouver l'occasion de vous renouveler l'expression de ma tendre et solide amitié.

BLANCHELANDE.

---

N<sup>o</sup>. III.

*Certificat de M. de Blanchelande.*

N O U S , Lieutenant général au Gouvernement des Isles Françaises de l'Amérique Sous-le-Vent , certifions que M. Négrier , Lieutenant des Vaisseaux du Roi et Chevalier de St-Louis , a commandé la corvette du Roi *la favorite* , depuis le 21 du mois d'Août dernier , jusques au 2 du présent mois , de manière à ce que son équipage ait été dans un état constant de subordination ; qu'il a rempli différentes missions , dont je l'ai chargé , avec un zèle et une activité qui méritent les plus grands éloges , et que l'esprit de son équipage n'a pas varié jusques à l'arrivée de la station , commandée par M. le Commandeur de Villages.

Donné au Cap , sous le scëau contre-seing de notre Secrétaire , le  
15 Mars 1791.

BLANCHELANDE.

Par M<sup>r</sup> le Lieutenant général,

GIRARD.

## N. I V.

Cap , ce 4 Avril 1791.

*LETTRE de l'Assemblée Provinciale du Nord de Saint-Domingue , auxchambres de commerce du Royaume.*

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES ,

Nous vous avons avisé par notre missive du 15 Mars , des troubles funestes arrivés dans la partie du Port-au-Prince , par l'insubordination des équipages des vaisseaux formant la station ; ce désordre n'a pas tardé à se communiquer à bord des bâtimens du Roi qui se trouvoient dans cette rade , et particulièrement à bord de la corvette *la Favorite* , commandée par M. Négrier , dont le courage et l'activité lui ont si justement mérité les éloges de cette Colonie. Ce généreux Officier , plein d'attachement pour son équipage , a été victime de son insubordination dans l'instant où son amour pour cet équipage le décidoit à compromettre son zele pour l'exécution des lois prohibitives , et à ne pas empêcher l'embarquement de quelques marchandises dont le bénéfice devoit rejaillir sur ses matelots. La mission honorable dont étoit chargé M. Négrier , de faire reconnoître le pavillon national dans toutes les Isles Espagnoles , sembloit autoriser cette démarche d'autant plus fructueuse pour la Colonie , qu'elle contriboit à verser dans nos coffres un numéraire considérable , qui fait la supériorité de cette voisine sur nous , et que ce moyen simple ouvroit un débouché à la sortie d'un genre de marchandises qui , en convenant aux Espagnols , ne trouve point de débit dans notre partie Française.

M. Négrier , injustement soupçonné , trouva dans son équipage des hommes forcenés qui voulurent attenter à ses jours ;

il reclama l'autorité du chef de la station , qui convoqua un *Jury* ; dont le jugement fut de suspendre l'activité de M. Négrier. Il ne reste donc plus à ce brave Officier que la voie de la remontrance auprès du tribunal de la nation , devant lequel il va porter ses justes réclamations , en mettant au grand jour la vérité ; mais , Messieurs et chers compatriotes , nous sommes bornés à rendre justice au courage de M. Négrier , et nous nous flattons de trouver en vous les secours et l'intérêt que lui a mérité sa conduite , et de vouloir bien être auprès du Roi et du Ministre , l'organe des représentans de cette Province , dont les intérêts sont si intimement unis aux vôtres et doivent faire une cause commune.

Nous sommes avec les sentimens les plus fraternels ,

Messieurs et chers compatriotes ,

Vos très-humbles et très-obéissans  
serviteurs , les membres de l'assem-  
blée Provinciale du Nord de Saint-  
Domingue.

GRIPIERE-MONTALIBOR , *Président.*

FRANÇOIS de CHAUMONT , *Secrétaire.*

POULET.

---

N°. V.

*Extrait de la Lettre des Capitaines marchands mouillés en  
rade du Cap, à l'association maritime de Bordeaux.*

MESSIEURS ET CHERS CONFRERES ,

LA présente vous sera remise par M. Négrier , commandant  
ci-deyant la Corvette la *Favorite*. Comme c'est à ce brave Offi-

cier que nous devons la tranquillité de la Colonie, nous vous prions, Messieurs et chers confrères, de vous assembler pour recevoir M. Négrier, avec les égards et la considération dus aux services qu'il a rendu à la Colonie et au commerce pendant son séjour, et de lui prouver que le malheur est aux yeux de ceux qui savent apprécier le mérite, un titre de plus pour en obtenir les témoignages les plus éclatans et les plus flatteurs.

Nous sommes avec la plus affectueuse considération,

Messieurs et chers confrères,

Vos très humbles et très-obéissans serviteurs,  
les Capitaines des navires marchands mouillés en rade du Cap Français.

*Et ont Signés,* Eugene-Thibaut, Commandant marchand. Gourrege; Capitaine de navire et sous-Lieutenant de vaisseaux. Julin, St. Pons, Lebreton, Bellanger, J. Lebreton, J. Fabre, Pevrieu, Laperche, Mouchel, Sers, Villeneau, Amiaud, Dékater, J. Benoît, P. Benoît, Demignot, J. Anselme, J. Guillot, P. Fournié, Couturont, Raymond, J. Beaumont, Gaubert, Allain, Caille, Estlapore, J. Maunier, F. de la Croix, Motel, chevalier. A. Eydin, J. J. Lafon.

*Certifié l'extrait ci-dessus conforme à l'original déposé aux registres de l'association maritime de Bordeaux.*

LE FEBEURE, *Président du Comité.*

J. B. DÉCASSE, *Secrétaire.*

*Au Port-au-Prince, le 3 Mars 1791.*

*LETTRE circulaire que M. Blanchelande écrivoit aux  
différens Gouverneurs des Isles où je devois aller  
montrer le Pavillon National.*

MONSIEUR,

Sa Majesté m'ayant fait transmettre par son Ministre de la Marine la loi par laquelle il a été arrêté qu'il y auroit dans le Pavillon François quelques changemens, j'ai cru qu'il étoit utile aux intérêts de nos deux nations que votre Excellence en fût aussitôt instruite : j'en joins un exemplaire en conséquence à ma lettre que je charge M. de Négrier, Chevalier de St-Louis et Lieutenant des vaisseaux du Roi, de porter à votre Excellence.

Je lui donne également la mission spéciale de transmettre à votre Excellence l'expression des sentimens que sa réputation m'a inspiré pour elle, et du desir que j'ai de trouver dans le cours de mon Administration de nombreuses occasions d'être utile aux sujets de sa Majesté Britannique.

J'ai l'honneur de recommander aux bontés de votre Excellence M. de Négrier, dont le mérite a déterminé le choix que j'en ai fait pour remplir auprès de votre Excellence, la double mission qui fait le sujet de son voyage.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

MONSIEUR,

De votre Excellence,  
le très-humble et très-  
obéissant serviteur,  
BLANCHELANDE,

*A. S. E. M. Howard, Comte d'Effingham.*

N<sup>o</sup>. VII,*Au Port-au-Prince, le 6 de l'an 1791.**LETTRE de M. BLANCHELANDE.*

J'AI reçu, mon brave Capitaine, avec bien du plaisir, et j'ai lu avec bien de l'intérêt la lettre que vous m'avez fait l'honneur et l'amitié de m'écrire le 2 de ce mois. Je n'ai été fâché du retard de votre reddition de compte que parce qu'il m'a privé de la satisfaction de recevoir plutôt de vos nouvelles. Je ne vous gronde donc pas, mais au contraire, je vous remercie des détails que vous me donnez, et des soins obligeans que vous avez prodigué à mon fils et en maladie et en santé..... Je pars décidément lundi : je n'entrerais donc aujourd'hui dans aucuns détails relatifs à votre mission, si ce n'est que je suis très-parfaitement content de votre conduite à tous égards.

Pressé d'écritures, je me borne à vous renouveler les assurances du tendre et bien inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être pour la vie, mon cher Capitaine,

Votre très-humble et très-obéissant  
serviteur, et qui plus est, bon ami,

BLANCHELANDE.

*P. S.* Dites à M. de Paroy que je désirerois qu'il puisse envoyer un petit bâtiment au-devant de la station pour engager le Commandant à mouiller au Cap, où je serai. Par ce moyen, le Décret officiel seroit plutôt connu et envoyé de ma part dans toute la Colonie.

N<sup>o</sup>. VIII.*Billet de M. de Blanchelande.*

JE vous envoie, mon cher Négrier, une lettre que je reçois de M. de Bataille, dont vous ferez usage du contenu : vous me la ren-

verrez après en avoir pris communication. Je vous souhaite le bon jour

BLANCHELANDE.

Le 15 Mars 1791.

P. S. Comme vous n'avez sûrement pas envie de me compromettre, vous concevrez aisément combien il en coûte à mon amié pour vous de vous indiquer le moyen désagréable d'être éloigné de moi. Je vous engage à ne pas venir chez Cambefort, qui est très-fâché de ne pouvoir vous recevoir et vous donner à diner.

BLANCHELANDE.

---

N. I X.

*Extrait d'une Lettre de M. le Chevalier de Bataille à M. de Blanchelande, en date du 15 Mars.*

J'ai appris, mon Général, que M. de Négrier étoit arrivé. Je ne puis vous cacher mon étonnement de le voir se montrer en public. Je ne connois que la loi pour guide dans toutes les occasions où l'on se trouve en contradiction avec elle. Je sais que M. de Villages a fait tenir un *Jury* à bord du *Fougueux*, sur l'accusation de l'équipage de la *Favorite* contre M. de Négrier : il a été déclaré coupable par le *Jury*; et d'après la loi, M. de Villages le fera arrêter, du moment où il sera à portée de le faire, pour le faire passer en France, et le mettre entre les mains d'une cour martiale qui seule peut le juger. Les équipages des trois bâtimens sont furieusement exaltés contre lui; et si le mien apprend qu'il est ici, il ne manquera pas de crier et de dire que vous le protégez, et cela ne peut qu'ajouter à leur prévention. Je crois qu'il est de mon devoir de vous en prévenir. M. de Négrier n'a rien de mieux à faire, à mon avis, que de se rendre en France s'il se croit innocent, et de demander d'être purgé de l'accusation du *Jury*.

Signé, le Chevalier DE BATAILLE.

J'arrive au Cap , le 14 Mars à 10 du soir , fuyant les assassins avec Mde. de Blanchelande et sa nièce , que j'avois escorté pendant soixante lieues après avoir éprouvé des fatigues et des dangers de tous genres ; j'y suis reçu avec les témoignages de l'amitié et de l'intérêt le plus vif. A peine-est il jour le 15 , que le fils du Général et son Aide-de-Camp , m'apporte le billet qui m'oblige de fuir , et la lettre dont on vient de voir l'extrait.

Je pourrais encore le commenter , ce cruel extrait de lettre. Que dirois-je ? que des matelots qui ne me connoissoient pas , arrivés le 2 Mars , avoient voulu me pendre le 3 , que sur l'accusation de quelques hommes de mon équipage , qui dans leur délire m'avoient mis la corde au col. On avoit tenu un *Jury* contre moi , le 4 ; par lequel on me jugeoit coupable par contumace ; que le 15 , la prévention dont on menacoit le Général , en vouloit encore à ma vie ; que quand je suis parti du Cap , à l'époque du 7 Avril , vingt Capitaines marchands ont été obligés de m'escorter à bord du bâtiment de commerce , qui m'a passé en France. Qu'à mon arrivée , j'ai appris à Bordeaux , toutes les horreurs qu'on avoit tramé à Rochefort , contre moi. Je découvrirai moi seul le fil de ce dédale obscur. On va voir pourquoi la haine me poursuit ; on verra par la lettre qui suit , s'il étoit dangereux au Port-au-Prince , de s'avouer mon ami.

---

N<sup>o</sup>. X.

*Lettre du Commandant des bâtimens marchands , mouillés en rade au Port-au-Prince , depuis ma fuite.*

MONSIEUR ,

C'EST avec une douce satisfaction que je vous envoie la pièce que vous nous aviez demandé , et que M. Chapuis et moi

vous avions d'aussi bon cœur promis ; les circonstances alors firent que je trouvois beaucoup de difficultés à décider mes Confreres à vous donner leurs signatures. Soyez persuadé, Monsieur, et je vous l'assure pour eux tous, qu'aucun autre motif, que la crainte de se compromettre, vu les circonstances, ne pouvoit les empêcher de vous donner cette légère satisfaction de leur attachement ; aussi ce sont-ils empressés de le faire, dès que le temps est devenu plus tranquille.

Celle-là m'amene à vous faire part de ce qu'ils déciderent dans le temps d'écrire à leurs Armateurs (à ceux principalement qui tiennent aux chambres de commerce) à votre sujet, et j'ose vous assurer que celle-là fera le même effet que la piece que nous vous envoyons. Puisse-t-elle avoir l'effet que vous en attendez, c'est dans ce desir que nous vous l'envoyons.

J'ai fait partir vos lettres par la Corvette, sous envelope d'un de mes amis à Bordeaux, qui les mettra à la poste ; elles seront par ce moyen plutôt rendues que si elles eussent été mises dans le sac d'un de nos marchands.

J'ai l'honneur d'être très-sincèrement,

MONSIEUR,

Vos très-humbles et très-obéissant serviteurs,

LOUSIER.

*Port-au-Prince, le 29 Mars 1791.*

Par les raisons qui ont donné lieu aux difficultés de pouvoir vous donner la pièce de suite, veuillez, je vous prie, ne point en faire mention dans aucun papiers publics de la Colonie.

*La présente lettre lue et certifiée au comité de l'association maritime de Bordeaux, pour la signature nous être connue, à Bordeaux, le 21 Mai 1791.*

LE FEBEURE.

J'ai parlé, et dans le cours de mon mémoire et dans les notes, des horreurs qu'on tramait à Rochefort contre moi. Il est temps d'éclairer sur ce dernier outrage. J'arrive à Bordeaux, le 15 mai dernier, j'y suis reçu comme un homme que le récit de ses malheurs et de la bonne conduite qu'il venoit de tenir pendant huit mois à Saint-Domingue, y avoit devancé : cette étincelle de repos est bien-tôt détruite, par un écrit que ma main se refuse à tracer, où il est question de mépris, que les lâches qui l'ont rédigé, n'oseroient me montrer en face, et où sont énoncés les faits que je rapporte au ministre, dans ma lettre N<sup>o</sup>. 12, faits faux et controuvés par la lâcheté. Cet écrit obscur, qui ne sort de la fange que parce que ma main ne s'est pas engourdie en l'en tirant, m'est communiqué par M. Prevot de la Croix, commissaire ordonnateur à Bordeaux, qui n'auroit jamais voulu en faire le perfide usage auquel on l'avoit destiné. J'y reconnois la vengeance et la haine de M. de Vaudreuil, commandant la marine à Rochefort, et celle de M. Bidé de Maurville, faisant fonction de major de la marine.

Il faut dire quel est le sujet de cette vengeance et de cette haine que je me fais honneur d'avoir mérité, comme je l'ai écrit au ministre de la marine :

Je fus expédié par M. Degrasse, à la fin d'Août 1781, des côtes de la nouvelle Angleterre, pour apporter à M. le maréchal de Castries, alors ministre de la marine, le plan de la campagne que ce général alloit entreprendre ; il m'avoit ordonné de dire au ministre auquel il l'écrivoit, et qui pourra s'en rappeler, si ce mémoire lui parvient, que s'il pouvoit remplacer les mauvais capitaines de son armée, par des Officiers comme M. de Nieul et de Soulanges, il tireroit grand parti des événemens à venir, comme il l'auroit fait des événemens passés s'il les avoit eu ; mais qu'avec des gens comme M. de Vaudreuil, le Commandant de la marine de Rochefort qui, commandant *le Sceptre*, un des plus beaux et des meilleurs marcheurs de l'armée, n'étoit jamais à son poste et

donnoit par-tout des preuves d'impéritie et de mauvaise volonté , il ne répondoit de rien ; M. de Castries me répondit qu'il falloit bien garder quelques bons officiers pour l'armée d'Europe , et ajouta : que ne renvoye-t-il ceux dont il est mécontent. Je l'écrivis à M. Degrasse , et tout le monde le sut.

*Nota.* M. de Suffren a suivi cette méthode , aussi n'a-t-il pas fini aussi malheureusement que l'infortuné général Degrasse , dont les mânes demandent vengeance , maintenant que la voix de la justice n'est plus étouffée.

Quant à M. Bidé de Maurville , major de la marine , dont l'implacable et ridicule haine ne peut plus m'atteindre , il faut en découvrir le secret.

Au mois de Juin 1782 , j'eus ordre de partir de la rade de Brest , pour me rendre à celle de l'Isle d'Aix , avec le Bricq *Le Tartare* que je commandois. Je reçus à Rochefort l'ordre de me charger d'un convoi pour le Sénégal ; dans ces entrefaites , une voie d'eau se déclara à bord de mon bâtiment ; il étoit à clin (1) et les charpentiers de Rochefort ne surent y remédier. On proposa à M. de Maurville de se charger de ma mission ; il commandoit depuis long-temps le *Lively* le long de la côte ; l'espèce de son bâtiment étoit propre à la mission dont j'avois d'abord été chargé , mais cela ne le tenta pas ; il refusa d'en continuer le commandement ; la proposition lui en ayant été faite devant moi , sur son refus , je me proposai pour le remplacer ; on me donna le *Lively* : je m'occupai des préparatifs de mon départ. Le jour que je fis voile , j'écrivis à M. le maréchal de Castries , que comblé des graces du Roi et de ses bontés , je croyois ne pouvoir mieux lui en marquer ma reconnaissance , qu'en me chargeant du *Lively* dont M. de Maurville n'avoit pas osé se charger de continuer le commande-

---

( 1 ) Bâtiment à clin , ceux dont le bordage est cloué l'un sur l'autre

ment; que s'il m'arrivoit malheur, je lui recommandois les femmes des matelots sous mes ordres, et un frère que j'avois, et que j'ai encore dans le régiment de Soissonnois. Je menai heureusement mon convoi au Sénégal d'où je fus expédié à la Martinique, où j'arrivai coulant bas : j'en rapportai un procès-verbal qui constatoit que le *Lively* étoit trop mauvais pour pouvoir être radoubé. Procès-verbal signé de plusieurs officiers de la marine, et visé par M. de Bouillé. M. Bidé ne m'a pas pardonné de ne m'être pas noyé. Au reste tous les faits que je viens d'énoncer sont aisés à prouver : on pourroit trouver dans les bureaux de la marine, pour s'assurer de la première assertion, les comptes que rendit monsieur de Grasse, et d'ailleurs le procès-verbal du conseil de guerre de ce général sacrifié à l'intrigue donneroit de grandes lumières sur toutes les horreurs qui se passeroient alors. Et ensuite, mes correspondances et mes notes dans ces mêmes bureaux. Je mérite l'infamie des calomniateurs, si tout ce que j'avance n'est pas de la plus exacte vérité : il en coûte sans doute à mon ame, et sur-tout dans ce moment-ci, d'éclairer le public sur ma conduite par de semblables moyens ; mais je ne les ai pas provoqués, et c'est ce qui diminue ma peine.

---

N<sup>o</sup>. X I.

*Lettre que j'ai écrit à mon arrivée à Bordeaux, au ministre de la marine, après que M. Prévôt-de-la-Croix, Commissaire ordonnateur m'eut communiqué l'écrit dont je viens de parler, et une lettre que lui écrivait M. de Vaudreuil, Commandant la marine de Rochefort.*

MONSIEUR,

Des le moment ou sans compromettre mon existence, j'ai pu quitter S. Domingue, et m'embarquer pour la France, je me suis

empresé d'y venir mettre ma conduite au jour , et me justifier d'une délation que des assassins n'ont machiné que pour couvrir leur premier crime , et que la malignité s'est empresé d'accueillir pour me perdre.

J'arrive avec des preuves authentiques de l'intérêt et de l'estime générale de la colonie entière de saint Domingue , et des témoignages irrécusables de l'approbation du représentant du Roi. Ces moyens soutenus de la reconnaissance et de l'intérêt général du commerce de France , m'aideront à prouver que je ne devois pas m'attendre à un traitement aussi barbare qu'outrageant , que m'a fait éprouver la fatale arrivée dans cette colonie de la station aux ordres de M. de Villages , et ils écarteront , pour la conservation de mon honneur , la prévention injuste , qui est la seule chose que j'aie à craindre d'après les comptes trop peu soignés que je sais avoir été rendus , et qu'il me sera bien aisé de réfuter. A peine échappé aux persécutions que m'a fait éprouver la station fatale , à peine échappé aux mains des assassins , je trouve à mon arrivée ici , un écrit aussi atroce que calomnieux , que l'esprit de haine et de vengeance ont dicté à M. de Vaudreuil , et sur-tout à M. Maurville , et qu'ont eu la foiblesse de signer sept officiers de la marine de Rochefort. Il en coûtera sans doute à mon ame , et sur-tout dans ce moment-ci , d'entacher publiquement des individus d'un corps dont je respecte le plus grand nombre ; mais l'affligeante nécessité de sauver ma réputation en détruisant la calomnie et le mensonge , m'offre un puissant motif de consolation ; mon cœur qu'ont mis en lambeaux les lâches qui ont ainsi voulu me déshonorer , parce qu'ils ne savoient pas que l'honneur est le premier bien , et que nul autre intérêt ne me guideroit : mon cœur , dis-je , me donnera les moyens de faire triompher la vérité , de dévoiler le mystère d'iniquité et punir le crime.

La France entière m'aidera dans cette entreprise ; je fais abnégation de toute protection. Justice voilà mon cri et mon seul vœu.

Signé N É G R I E R.

N<sup>o</sup>. XII.

*Seconde lettre que j'ai écrit au Ministre de la Marine, pour lui demander les moyens de détruire la calomnie des rédacteurs de l'écrit de Rochefort.*

MONSIEUR,

Dans la cruelle nécessité de mettre ma réputation à l'abri de l'imposture, je suis forcé, pour y parvenir, d'user de tous les moyens qui ne répugnent pas à mon cœur déchiré par la cruelle position où les circonstances m'ont plongé.

Les Officiers de la marine de Rochefort, trompés par deux d'entre eux; M. de Vaudreuil, commandant la marine, et Bidé de Maurville faisant fonction de major, dont heureusement j'ai mérité la haine par mon zèle pour le service et l'honneur de ma patrie; ont fait contre moi, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous en rendre compte, un écrit calomnieux qu'ils appellent déclaration authentique, dans lequel ils ont faussement avancé que je venois de tenir une conduite honteuse à Saint-Domingue, et que j'y avois été convaincu d'avoir fait la pacotille. Je prends l'engagement formel de convaincre le public du contraire, comme je crois, Monsieur, vous en avoir déjà convaincu vous même.

Ils ont dit que ce délit, dont ils m'accusent à Saint-Domingue, je l'avois commis en 1782 sur le *Lively* que je commandois alors, et qu'il avoit été puni de ma radiation sur la liste de la Marine. Je vous prie, Monsieur, au nom de la justice et de mon honneur cruellement offensé, de vous faire rendre compte de ma conduite sur ce bâtiment, du commandement duquel M. de Maurville, un de mes calomniateurs les plus envenimés, n'osa pas continuer de se charger lorsqu'il fallut quitter la terre de vue et entreprendre une mission de long cours sur un bâtiment qu'il commandoit depuis

long-tems le long des côtes. Vous verrez que mon dévouement pour le service du roi sur ce bâtiment, où j'eus le bonheur d'exécuter avec zèle et honneur la mission dont j'étois alors chargé, comme je l'ai toujours fait, et qui me manqua sous les pieds à la Martinique, comme le constate un procès-verbal en date du 6 Janvier 1783, signé de tous les Officiers de la marine alors à la Martinique, visé par M. de Bouillé, me valut à mon retour et des témoignages de la satisfaction de M. le Maréchal de Castries, alors Ministre de la marine, et le commandement de la flute *la Seine*, au mois de Mai de la même année. Leur haine envenimée m'a suivi sur ce bâtiment dans une relâche à Lisbonne, où une rixe que j'eus avec un Consul pour des intérêts pécuniaires qui regardoient le bien du service, m'occasionna trois mois d'arrêts : ils ont bâti leur système de mensonge et de calomnie sur un des griefs que ce Consul, qui perdit ensuite sa place, avoit articulé contre moi pour se venger, où il prétendoit que mes matelots avoient vendu par mon ordre du tabac et du savon à Lisbonne. Je présentai alors les certificats les plus honorables des Ministres de la Reine de Portugal et du corps des Négocians Français établis dans ce royaume, qui prouvèrent et la fausseté de cette assertion, et ma bonne conduite : je peux les reproduire encore au moment où il vous plaira de vous les faire représenter.

Je vous demande donc, Monsieur, un certificat qui prouve et la fausseté des inculpations faite sur la flute *la Seine*, et qui démente, et ma radiation de dessus les listes de la marine, dont je n'ai jamais eu connoissance, et les prétendus sujets de plaintes qui l'auroient provoqué sur le *Lively*; plaintes qui n'ont pris naissance que dans le venin que des calomnieateurs vomissent sur moi.

J'espere de votre justice, monsieur, que vous m'accorderez ce que mon honneur et ma réputation exigent impérieusement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, NÉGRIER.

*Certificat.*

N O U S Antoine-Jean-Marie Thevenard , chef d'Escadre des Armées Navales , Ministre et Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine et des Colonies.

Certifions à tous qu'il appartiendra que M. Négrier , Lieutenant de vaisseaux , n'a pas cessé d'être en activité de service depuis le 8 Mai 1772 , qu'il a été fait garde de la Marine , jusqu'à ce jour ; en foi de quoi nous avons accordé le présent certificat signé de notre main , contre-signé par l'un de nos Secrétaires , et y avons fait apposer le cachet du Département qui nous est confié.

*Fait à Paris le 18 Juin 1791.*

THEVENARD.

Par le Secrétaire d'Etat ayant  
le Département de la Marine  
et des Colonies.

MALESIEUX.

---

Les notes que j'ai demandé , me seront délivrées au premier moment. La recherche eût entraîné des longueurs qui m'auroient empêché de faire paroître ce mémoire aussi promptement que je le désirois.

Mais je prends l'engagement formel , de prouver aussi authentiquement à mes calomnieurs qu'ils ont menti , pour les différentes assertions qu'ils ont machiné contre moi que pour la radiation.

Qui ne croira pas à la haine et à la vengeance , d'après ce qu'on vient de voir.

Eh bien , calculant les circonstances actuelles , repugnant à augmenter au corps de la marine , la somme des ennemis dont il est accablé , plein de respect pour un grand nombre d'Officiers qui

mériterent et mériteroient toujours bien de la patrie , j'avois encore avant de donner de l'authenticité à ma conduite , voulu chercher des moyens compatibles avec mon honneur et ce que je croyois devoir à mon corps ; mes démarches ont été vaines , une de plus m'entacheroit à mes propres yeux.

J'ai écrit la lettre suivante à M. de Vaudreuil , député à l'Assemblée nationale. Il s'est refusé d'y répondre , il m'a fait dire par un valet de passer chez lui , je m'y suis rendu sur-le-champ : il ne s'y est pas trouvé. Je l'ai rencontré dans le cloître des Feuillans , il m'a répondu de manière à ce que je ne pus douter du peu d'empressement qu'il auroit à faire ce que j'exigeois dans ma lettre. Ceux qui connoîtront ma malheureuse affaire , seront convaincus que j'ai fait plus que je ne devois.

---

N<sup>o</sup>. X I I I.

*Paris le 17 Juin.*

*LET TRE à M. de Vaudreuil , Député à l'Assemblée Nationale.*

MON GÉNÉRAL ,

Avant de me livrer à la vengeance publique , que nécessite impérieusement de mon honneur , le procédé irréflecti et atroce de M. votre frere envers moi , qui , sans savoir si j'étois coupable , sur le dire de mes bourreaux , et pour les flatter , a pris contre moi un arrêté calomnieux auquel il a fait adhérer les Officiers de Brest , après qu'il leur a été envoyé par ceux de Rochefort. La réflexion et le respect que je me fais honneur d'avoir toujours eu pour vous , me rappelle à ce que je vous dois , à ce que je me dois à moi-même.

Je suis arrivé en Europe avec les témoignages les plus honorables qu'Officier ait jamais pu apporter , et avec quelque chose de mieux , une conscience pure. Rassemblez chez vous trois ou quatre de nos camarades , et M. de Malouet.

Je vous soumettrai ma conduite et les pièces qui la justifient ; et si ce que vous déciderez , peut tranquilliser mon ame et mon honneur cruellement offensé , et que sur toute chose le Roi veuille me témoigner par une lettre ostensible de son Ministre de la Marine , qu'il est content de mes services et de ma conduite , après qu'elle aura été scrupuleusement examinée , je vous ferai avec grand plaisir le sacrifice de ma juste vengeance et des moyens qui la servent ; moyens que je n'employerai , si j'y suis forcé , que parce que l'impérieuse nécessité de sauver ma réputation de l'imposture et de la calomnie , l'exige de moi et qui me répugnent , sur-tout dans le moment présent.

J'ai l'honneur d'être avec respect ,

MON GÉNÉRAL ,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur ,

NEGRIER , *Lieutenant de vaisseaux.*

---

N<sup>o</sup>. X I V.

*ADRESSE de la Chambre du commerce de Nantes , d  
l'Assemblée Nationale.*

AUGUSTES REPRÉSENTANS ,

LES services signalés que M. Négrier n'a cessé de rendre au commerce et aux colonies , avoient depuis long-temps excité notre reconnaissance ; et il nous eût été bien agréable de pouvoir la lui témoigner dans une position différente de celle où il se trouve. Mais ses malheurs et les dangers auxquels il a échappé presque miraculeusement , feront naître en vous les mêmes sentimens d'intérêt que partagent toutes les places de commerce , et votre équité , dont tant de preuves ont éclaté dans toutes les parties de l'Empire , ne tardera pas à le venger des persécutions atroces que lui ont fait

éprouver la plus basse jalousie , et son attachement à vos décrets.

Irréprochable dans sa bravoure et son patriotisme , M. Négrier a été attaqué sur un point répréhensible dans tout autre temps , mais dont les circonstances lui faisoient un devoir.

La subordination si nécessaire dans les vaisseaux , et que les ennemis du bien public cherchent à troubler par tant de moyens , ne peut se compenser par cette exécution sévère de la loi qui n'aura lieu que dans les temps tranquilles , et lorsqu'un chef ne peut l'obtenir qu'en détournant les yeux des irrégularités qui ne nuisent pas essentiellement au service , loin de devenir un crime , un tel moyen commandé par les circonstances , est plus qu'excusable et annonce cette prudence nécessaire à ceux qui commandent et qui doivent savoir sacrifier les accessoires à l'intérêt principal.

Telle a été la position critique où s'est trouvé M. Négrier , et que l'on auroit pas saisi avec tant d'avidité , si cet Officier n'avoit pas manifesté dans toutes les occasions , son attachement inviolable à votre immortel ouvrage.

Le vœu sincère des Négocians [de cette place , fondé sur la justice des réclamations de M. Négrier , est de le voir maintenu par vous , Messieurs ; dans l'exercice de son grade. La violation manifeste et méditée de toutes les formes légales dans l'accusation du *Jury* , excitera votre indignation ; vous rendrez à la Patrie un défenseur habile et courageux , et un excellent patriote à la considération publique.

Nous sommes avec respect ,

Augustes Représentans ,

Les administrateurs du commerce de Nantes ,

Pamiparay , *Président*. J. Videment , Bonvalet , J. M. Le Grand ,  
M. Lynch , M. Tourgouilhas , Vilmain , Prale , Bridon.

Nantes , le 1 Juin 1791.

*ADRESSE de la Chambre de Commerce de Bordeaux à  
l'Assemblée nationale.*

M E S S I E U R S ,

LE Commerce de Bordeaux a l'honneur de recommander à votre justice et à votre bienveillance M. Négrier, Officier de la Marine nationale, et commandant ci-devant la Frégate *la Favorite*, en rade au Port-au-Prince. M. Négrier, brave militaire et digne citoyen, a vu ses jours menacés par son propre équipage, qu'il avoit réussi, jusqu'à cet instant de révolte, à maintenir au milieu des troubles qui désolent nos Colonies, dans une parfaite subordination; il a demandé justice contre cet attentat, et la décision n'a point satisfait son honneur : il vient aujourd'hui la réclamer de l'Assemblée nationale; mais il la réclame en homme qui l'a déjà obtenue de l'opinion publique. Il est parti de Saint-Domingue suivi des regrets de tous les bons Citoyens qui, dans ces momens d'anarchie et de désordre, sentoient tout le prix d'un Officier vraiment ami de la Constitution, et dévoué, au péril de sa vie, à la stricte observation des lois : il arrive précédé de ces honorables témoignages d'estime, et portant en ses mains des recommandations et des certificats qui justifient l'élévation de son courage et la pureté de ses intentions. Daignez permettre, Messieurs, que nous joignons nos voix à celles des Citoyens et des Administrateurs de Saint-Domingue qui se sont honorés eux-mêmes en honorant M. Négrier : daignez jeter les yeux sur les piéces qui servent à justifier sa conduite et à défendre son honneur contre d'odieuses inculpations : la justice que vous rendrez à M. Négrier est la seule récompense que nous demandons pour la prière que nous vous adressons en sa faveur : défendre de

tous ses efforts un bon citoyen persécuté, c'est la plus douce jouissance que puissent éprouver les Négocians de Bordeaux.

Les Directeurs de la Chambre et les Membres du Comité de commerce de Bordeaux. Corbun. Brunaud. Lounin. Ducos. Ducos, fils. Dan. Lys. Pierre Texier. Davillier aîné. Courrejolle. Daniel Maccarthy. Hache.

*Bordeaux, le 17 mai 1791.*

---

N<sup>o</sup>. X V I.

*Bordeaux, le 21 mai 1791.*

*LETTRE de la Chambre du commerce de Bordeaux, à ses Députés ordinaires et extraordinaires, près l'Assemblée Nationale.*

MESSIEURS,

NOUS avons l'honneur de vous présenter M. Négrier, Officier de la marine nationale et commandant ci-devant la frégate la *Favorite*, en rade du Port-au-Prince ; cet estimable Citoyen, plein de zèle pour l'exécution des décrets de l'Assemblée Nationale, les a fait respecter avec courage et persévérance durant le cours de sa station, et emporte l'estime et les regrets de tous les Citoyens distingués dans la Colonie par le patriotisme qu'ils professent ou les places qu'ils occupent ; il a cependant été calomnié, poursuivi ; son propre équipage, qu'il avoit, comme par prodige, maintenu dans une parfaite subordination, égaré enfin par des suggestions perfides, a voulu attenter à sa vie ; il vient solliciter justice de l'Assemblée Nationale ; nous nous intéressons fortement à ce qu'il

l'obtienne , et nous vous prions , Messieurs , de l'aider de tout votre pouvoir dans les démarches qu'il se propose de faire auprès d'elle ; vous ne sauriez justifier d'une manière plus agréable pour nous la confiance de vos Concitoyens et la parfaite estime avec laquelle nous avons l'honneur d'être ,

Messieurs ,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs ,

Les Directeurs de la Chambre et les Membres du Comité de commerce de Bordeaux. Hache , Corbun , M. Brunaud , Hounin , J. Ducos , Ducos , fils , Daniel , Maccarty , Daniel-Lys , Davillier , Courrejolle , Texier.

Messieurs les Députés extraordinaires de Bordeaux , auprès de l'Assemblée Nationale.

---

N<sup>o</sup>. X V I I.

*LETTRE du Commandant des Bâtimens marchands ,  
mouillés en rade du Port-au-Prince , avant l'arrivée  
de la Station.*

MONSIEUR ,

J'AI l'honneur de vous faire des remerciemens au nom du corps des Capitaines marchands, de la punition que vous avez ordonné à l'Officier du navire *Lestatourder* de la Rochelle , pour l'insulte faite en la personne desdits Capitaines.

Ils me chargent , Monsieur , de vous demander votre agrément , pour aller vous prendre demain en corps , pour assister au

*Te Deum* ; ils seront dans tous les temps et dans toutes les occasions, très honorés de suivre un aussi digne commandant, qui a si bien su interpréter auprès de M. le Général, leur patriotisme. C'est avec une parfaite considération, que j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant  
serviteur,

LOUSIER.

*Port-au-Prince, le 26 Février 1791.*

---

N. XVIII.

*Paris le 16 Juin.*

*Lettre que m'ont écrit MM. les Députés extraordinaires  
des manufactures et du Commerce, près l'Assemblée  
Nationale.*

NOUS avons appris, Monsieur, avec tout l'intérêt de l'humanité et du patriotisme, les dangers auxquels vous avez échappé dans votre séjour au Port-au-Prince, sur la frégate de l'état la *Favorite* que vous commandiez.

Ceux qui par leurs suggestions ont égaré vos braves matelots, et leur ont inspiré l'affreux projet d'attenter à la vie de leur capitaine, sont coupables envers la loi et la nation. Nous ne doutons pas que l'Assemblée Nationale ne vous rende la justice qui est due à un Officier distingué, qui a su allier dans tous les temps le courage d'un guerrier aux vertus d'un citoyen. Les témoignages honorables que vous avez reçu de M. Blanchelande, Gouverneur

de Saint-Domingue, de l'Assemblée Coloniale du Cap, des Capitaines marchands, des Citoyens de toutes les classes de S. Domingue; et à votre arrivée en France, des chambres de commerce et des sociétés des amis de la constitution, en formant autour de votre personne un rempart impénétrable aux attaques de vos ennemis, doivent adoucir le souvenir de vos souffrances. Nous formons, Monsieur, les souhaits les plus vrais et les plus ardents, pour que la justice que vous demandez, vous soit rendue, et vous nous trouverez toujours disposés à faire, de concert avec vous, toutes les démarches qui vous sembleront propres à l'accélérer.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

Les Députés extraordinaires des manufactures et du commerce,  
près l'Assemblée Nationale.

*Signés, BONDEVILLE, Président.*

REYNAUD, Secrétaire.

*Je certifie que les originaux des piéces justificatives qui sont imprimées à la suite de ce Mémoire, sont en mes mains, excepté trois lettres que j'ai remises à M. le Président de l'Assemblée nationale.*

NÉGRIER.

---

De l'Imprimerie de J. J. RAINVILLE, rue de Seine,  
Fauxbourg S.-Germain, petit hôtel de Mirabeau.



Bestmännliche Anzeigebestellung  
Rauhenberg & Co. in Berlin







134401

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



80198344

